

---

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
DEVELOPPEMENT DES SPORTS DE NATURE SUR LE MASSIF DU JURA

---

OCTOBRE 2015

---

**I. CONTEXTE :**

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit à la fois dans la politique de la montagne à l'échelle du Massif du Jura, ainsi que dans la politique du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports dans le développement du sport pour tous par les sports de nature.

Conformément aux objectifs de la convention interrégionale de massif du Jura, signée le 3 juillet 2015 entre l'Etat et les Régions Rhône-Alpes et Franche-Comté, cet appel à manifestation d'intérêt vise à développer une offre locale de loisirs et touristique de qualité, structurée et rationalisée à l'échelle du massif du Jura autour de la pratique des sports de nature (et de l'itinérance), et ce dans une logique « quatre saisons » en réponse à l'enjeu d'adaptation des activités économiques du massif au changement climatique. De plus, il s'inscrit pleinement en cohérence avec la stratégie marketing et les objectifs du contrat de destination de la marque « Montagnes du Jura » signée le 16 décembre 2014 et qui confère au massif du Jura le statut de destination touristique à vocation européenne.

Il vise également à conforter la place et le rôle des sports de nature dans un parcours éducatif, dans la préservation et la qualité de l'environnement, dans l'excellence et le rayonnement sportif des territoires du massif du Jura. Il s'inscrit en cohérence avec les orientations définies par le PRNSN et les plans d'actions régionaux des DRJSCS de Franche-Comté et de Rhône-Alpes.

La logique sous-jacente à cet appel à manifestation d'intérêt est d'accompagner, à l'échelle du massif du Jura, le développement et la structuration des activités de sports de nature, dans une double logique de tourisme, pour les clientèles, de loisir et d'éducation, pour les résidents du massif (notamment les jeunes).

**II. OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

L'appel à manifestation d'intérêt a vocation à mobiliser des territoires et des acteurs représentatifs du Massif du Jura avec l'envergure et l'ambition suffisantes en termes de projet pour donner corps à l'organisation à l'échelle interrégionale d'un réseau de sites de pratiques et de professionnels capables de répondre aux attentes multiples des clientèles touristiques et des pratiquants des sports de nature. Plus précisément, il a pour objectif de proposer une offre qualifiée, diversifiée et de niveaux variés, permettant de séduire un large panel de profils de clientèles touristiques et de populations résidentes.

Les impacts à long terme de la mise en œuvre de cet objectif relèvent de plusieurs ordres. Sur le plan économique :

- Utiliser les activités et les sports de nature comme clé d'entrée du massif pour développer en parallèle d'autres secteurs touristiques : bien-être et remise en forme, hébergement, restauration, valorisation durable du patrimoine naturel et culturel...

- Allonger la durée de fréquentation touristique et de loisir du massif notamment sur les ailes de saisons pour tendre vers une activité « quatre saisons » en diversifiant la gamme des prestations proposées et en répondant aux attentes variées des clientèles, notamment en vis-à-vis des trois cibles marketings de la marque « Montagnes du Jura ».

Sur le plan social :

- Augmenter et faciliter une pratique régulière des sports de nature par la population résidente dans une perspective d'épanouissement, de préservation de la santé
- Promouvoir par le partage des valeurs liées à la pratique des sports de nature le développement d'attitudes éco-responsables.
- Valoriser l'image des « Montagnes du Jura » comme une terre de champions sportifs et comme territoire organisateurs d'évènements sportifs de portée mondiale.

Sur le plan environnemental

- Faire évoluer significativement l'image et la notoriété des « Montagnes du Jura » comme une destination touristique de très haute qualité, notamment par son cadre naturel, ses équipements, son accueil des clientèles et son encadrement des pratiquants

Au global, l'objectif visé est une diversification de la gamme de prestations proposées, structurée et raisonnée au sein du Massif du Jura, en s'appuyant sur la structuration à l'échelle des territoires, en interne et en relation les uns avec les autres, d'une filière sports de nature ambitieuse sur le plan économique, social et environnemental.

**L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) vise à identifier les projets entrants dans les objectifs mentionnés ci-dessus. Les projets répondant aux critères de l'AMI pourront être accompagnés techniquement, financièrement et en termes de promotion et communication, dans le cadre de la programmation 2015-2020 sur la base de projets phasés.**

### **III. LES PORTEURS CONCERNES**

Cet appel à manifestation d'intérêt concerne les territoires organisés du massif (Communautés de communes, syndicats mixtes, pays, PNR...) ainsi que les acteurs du monde sportif (associations, fédérations, groupements de prestataires privés...)

### **IV. UN ACCOMPAGNEMENT EN DEUX ETAPES**

Les porteurs de projet préparent leur candidature selon l'état de maturité de leur projet :

- S'ils ne disposent pas d'une stratégie clairement définie, ils postuleront pour un appui en termes d'ingénierie, afin de construire celle-ci.
- S'ils disposent d'une stratégie clairement définie répondant aux critères présentés au point VI, l'accompagnement prendra la forme d'une coordination de la part des partenaires financiers et techniques à l'origine de cet appel à manifestation d'intérêt.

Dans les deux cas de figure présenté ci-dessus, la priorité sera donnée aux projets présentant le plus fort potentiel en termes touristique et de sports de nature.

## **V. ELEMENTS DE STRUCTURATION ATTENDUS**

Les besoins de structuration identifiés sur la filière sports de nature à l'échelle du Massif du Jura portent sur :

- Une gamme variée de services dans le domaine sportif et de découverte de la nature (location de matériel, encadrement d'activités, dynamique associative et initiative citoyenne), dans le domaine du bien-être et de la prévention santé (détente, spas, espaces aquatiques) et dans la valorisation du patrimoine culturel et naturel local
- Une gamme de sites de pratique sportive de qualité, diversifiée et adaptée aux différents niveaux de pratique
- Une rationalisation de l'offre en fonction des différents niveaux de pratique visés pour assurer des prestations durables de qualité et complémentaires
- Une offre d'hébergement et de restauration suffisante adaptée aux différents types de clientèles identifiés dans le plan marketing des « Montagnes du Jura », très compétitive sur le plan du rapport qualité/prix
- Une gestion environnementale et durable des sites et espaces dédiés
- Une gestion des sites dédiés qui s'appuie sur les outils développés par le PRNSN
- Un réseau de professionnels du tourisme et des sports de nature, qualifiés et engagés dans une démarche de qualité et écoresponsable.
- Une signalétique claire, lisible et harmonisée
- Une communication, promotion et commercialisation étroitement articulée avec l'action du collectif « Montagnes du Jura »
- Une prise en compte de l'accueil des saisonniers et une volonté de développer leur emploi dans une logique quatre saisons, entre autres par des bi qualifications
- La prise en compte du handicap dans l'offre de pratiques, de services, et d'accessibilité aux sites de pratique
- La qualité de l'accueil du public (notamment étranger) et des informations dispensées
- Une réflexion sur la mobilité durable et écoresponsable des clientèles et de la population locale
- La volonté de faire découvrir les sports de nature à la population locale et au monde éducatif local (scolaire, accueil de loisirs...) par des professionnels de l'animation formés
- La mise en réseau de sites et de territoires de qualité, notamment par le biais de la grande itinérance
- La création de produits de qualité et compétitifs qui répondent parfaitement aux attentes des clientèles et de la population locale

Pour répondre à ces besoins, les candidats devront, selon le niveau de maturité de leur projet, proposer ou viser une stratégie de développement. La stratégie proposée se projettera au maximum à horizon 2020.

Les porteurs de projet qui ne disposent pas encore d'une stratégie précise pourront être accompagnés pour définir une stratégie locale de développement des loisirs sportifs de nature, sur la base, entre autres, de la méthodologie développée par le pôle de ressources nationales des sports de nature, diagnostic territorial approfondi, en lien avec les partenaires départementaux, régionaux et interrégionaux.

## **VI. CRITERES DE SELECTION**

Les porteurs de projet rédigeront un mémorandum présentant les caractéristiques de sa candidature. Il sera jugé sur la cohérence et l'ensemble des critères suivants :

- La pertinence du portage du projet

Pour les territoires candidats, la taille minimale exigée est celle de l'intercommunalité. Pour tous les autres types de porteurs de projet, la capacité à travailler à l'échelle du massif entrera en ligne de compte. Les porteurs de projet devront décrire le périmètre concerné par leur projet en termes d'organisation, de gouvernance et d'offre touristique (sites, hébergements, prestataires...), et ses interactions et partenariats éventuels ou envisagés avec les territoires voisins.

- Le potentiel du projet en matière d'offre de sport de nature

Il conviendra de préciser, le cas échéant, les sites faisant l'objet d'une labellisation ou d'un projet de labellisation nationale et/ou régionale.

Le projet sera jugé sur sa capacité à contribuer à la diversification, à la structuration et à la rationalisation de l'offre d'activités. La prise en compte des activités significativement présentes sur le périmètre du projet se fera aussi bien au travers de l'activité commerciale (encadrement, loueur) qu'associative.

La prise en compte des besoins, des aspirations des publics notamment des jeunes du massif (faciliter la mobilité, l'insertion sociale et professionnelle, l'accès à l'autonomie et à l'engagement) sera appréciée.

Le nombre d'activités commercialisées ou potentiellement commercialisables en termes de services sera indiqué, par exemple en s'appuyant sur le nombre de professionnels travaillant sur les pôles ou sur l'accompagnement possible des activités par un professionnel diplômé.

Une attention particulière sera portée à l'organisation, la structuration et la mise en réseau des activités à l'échelle du périmètre du projet, mais également plus largement à l'échelle du massif avec les territoires voisins sera à démontrer.

Enfin, le projet pourra faire état de sa notoriété et/ou de sa spécialisation en termes de sports de nature qu'il peut proposer. Cette notoriété peut s'apprécier à partir de la nature des événements organisés, de l'origine géographique des pratiquants, des publications dans la presse spécialisée.

Dans un souci de lisibilité de l'offre pour les clientèles et de viabilité économique à long terme pour les territoires porteurs de projet, notamment en raison des coûts de fonctionnement et d'entretien des équipements, les projets devront viser à rationaliser et concentrer l'offre en affectant en priorité les moyens disponibles sur des équipements structurants, de qualité et entretenus.

- L'offre touristique

Le porteur de projet décrira l'organisation et l'aménagement touristique existant : services, lieux d'accueil général et par activité, langues pratiquées, accès wifi, nombre et qualité des hébergements, diversité de l'offre de restauration, réservation en ligne (préciser par quels

réseaux le cas échéant), actions de communication visant la pleine nature en lien avec la stratégie « Montagnes du Jura », référencement des services et activités. Les projets d'amélioration, de requalification ou de création, notamment d'hébergements mais aussi de lieux d'accueil devront également être mentionnés.

Le projet sera jugé sur la diversité et la complétude des offres touristiques connexes, les démarches qualités engagées, la pratique des langues étrangères.

- La stratégie du projet

La stratégie retenue pour le développement des sports de nature sera décrite. Lorsqu'elle est existante, elle sera justifiée et validée (délibération, comité de pilotage)

Elle démontrera sa cohérence avec les schémas existants aux niveaux départemental et régional et la stratégie touristique « Montagnes du Jura ». Elle démontrera la qualité et la gestion maîtrisée des espaces, sites et itinéraires, en cohérence avec le PDESI lorsque celui-ci existe.

Cette stratégie devra répondre à l'enjeu de structuration, de rationalisation, de mise en réseau et de qualification de l'offre de service à la population (résidents et monde éducatif) et aux clientèles touristiques du massif du Jura, dans une logique de conquête internationale.

L'accessibilité par les transports, classiques ou écoresponsables, des équipements devra également être prise en compte.

La stratégie devra prendre en compte le contexte environnemental et juridique relatif aux sites de pratique.

Une attention particulière sera apportée aux projets dont la stratégie et les équipements sont pensés dans une logique d'utilisation et de fréquentation « quatre saisons ».

Le projet sera jugé sur la pertinence et la cohérence de sa stratégie au regard de son potentiel touristique et en termes d'activité de sports de nature aux échelles du périmètre concerné et plus largement du massif du Jura.

La stratégie précisera également les articulations en termes marketing et de communication avec la stratégie des « Montagnes du Jura ».

Les efforts d'information et de sensibilisation du public devront être prévus en lien avec les sources et les outils diffusés par les organismes référents (fédérations, Etat, Parc...)

La stratégie sera enfin jugée au regard des moyens déployés pour la mettre en œuvre : pilotage, animation, ingénierie, investissements, autofinancements, formation...

Exemples de projets :

- La mise en place d'une station « sports de nature multi activités » par une collectivité
- Application mobile mise en place par le mouvement sportif référent d'une discipline (Application circuit VTT, Application topo escalade...)

- Le partenariat

Le partenariat inclut nécessairement les collectivités locales et leurs groupements, des professionnels du tourisme et des sports de nature, les associations et fédérations sportives et le cas échéant, les partenaires institutionnels dont dépend la stratégie (département, régions, Etat)

Il dispose d'une instance de pilotage et d'un chef de file pour porter l'animation commune de la stratégie.

Le projet sera jugé sur la qualité du partenariat (participation diversifiée, engagement des partenaires, réunions régulières...) et sur son engagement à travailler en réseau avec les autres territoires du massif, entre autres par le biais de la grande itinérance.

Le partenariat local peut également se refléter dans la diffusion de la culture de la pleine nature : sorties scolaires, projets éducatifs...

## **VII. ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET**

- Mise en place et tenue régulière d'un comité de pilotage associant les principaux partenaires techniques et financier
- Communiquer sous la marque collective « Montagnes du Jura », tant au niveau de la signalétique de terrain, qu'en partenariat avec le collectif « Montagnes du Jura » pour des prises de paroles
- Assurer une veille et un entretien constant des sites et espaces de pratique, entre autre par le biais de l'application mise en place par le pole ressources national sports de nature.
- Proposer une ou des actions contribuant à faire connaître le massif jurassien dans le cadre d'évènements promotionnels, par exemple « fête de la Montagne ».
- Assurer un suivi de la fréquentation des principaux sites de pratique
- S'assurer du respect de la réglementation relative aux sports de nature, (normes, qualification des encadrants...) ainsi qu'un conventionnement adéquat pour les sites concernés.

## **VIII. CALENDRIER**

Date limite d'envoi des candidatures : 15 janvier 2016

## **IX. MODALITES**

La candidature à cet appel à projet prendra la forme d'un rapport de 20 pages maximum dont le contenu sera organisé selon les grandes lignes indiquées ci-dessous :

- Un état des lieux de l'offre de sports de pleine nature sur le périmètre concerné par le projet
- Les grandes lignes d'une stratégie de développement des sports de nature
- Les priorités déclinées en un plan d'actions doté d'un calendrier indicatif
- Les partenariats envisagés

- Une courte conclusion précisant les attentes vis-à-vis de l'appel à projet à manifestation d'intérêt en matière d'accompagnement (ingénierie, financement...)

Les dossiers de candidature seront envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante : [massifdujura@cget.gouv.fr](mailto:massifdujura@cget.gouv.fr)

## **X. CONTACTS**

Commissariat de massif du Jura : Guillaume Millot, 03 81 61 89 87

[guillaume.millot@cget.gouv.fr](mailto:guillaume.millot@cget.gouv.fr)

DRJSCS de Franche-Comté : Emmanuel Triomphe, 03 81 21 60 29

[emmanuel.triomphe@drjscs.gouv.fr](mailto:emmanuel.triomphe@drjscs.gouv.fr)

DRJSCS de Rhône-Alpes : Laurent Renou, 04 72 61 34 70

[laurent.renou@drjscs.gouv.fr](mailto:laurent.renou@drjscs.gouv.fr)

## **XI. REFERENCES UTILES**

**Schéma d'aménagement du massif du Jura :**

<http://www.franche-comte.gouv.fr/Politiques-publiques/Massif-du-Jura/Le-Massif-du-Jura>

**Liste des communes incluses dans le périmètre du massif du Jura :**

<http://www.franche-comte.gouv.fr/Politiques-publiques/Massif-du-Jura/Le-Massif-du-Jura>

**Convention de massif du Jura :**

<http://www.franche-comte.gouv.fr/Politiques-publiques/Massif-du-Jura/La-convention-interregionale-de-massif-2015-2020>

**Circulaire « développement maîtrisé des sports de nature » :**

<http://www.franche-comte.drjscs.gouv.fr/developpement-des-sports-de-nature.html>

**Plan d'actions régional en faveur du développement des sports de nature de Franche-Comté :**

<http://www.franche-comte.drjscs.gouv.fr/developpement-des-sports-de-nature.html>

**Plan d'actions régional en faveur du développement des sports de nature de Rhône-Alpes :**

<http://www.franche-comte.drjscs.gouv.fr/developpement-des-sports-de-nature.html>

**Axe massif du PO FEDER « Franche-Comté et Massif du Jura » :**

<http://www.europe-en-franche-comte.eu/FEDER/FEDER-2014-2020>

## **Guide de marque « Montagnes du Jura » :**

[http://pros.franche-comte.org/download/docs\\_mdj/MDJ\\_guide%20de%20marque%20BD.pdf](http://pros.franche-comte.org/download/docs_mdj/MDJ_guide%20de%20marque%20BD.pdf)

## **Définition des sports de nature selon le code du sport**

Article L 311-1 : « Les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux »

Complété par l'instruction JS du 12 Août 2004 : « Leur pratique s'exerce en milieu naturel, agricole et forestier - terrestre, aquatique ou aérien - aménagé ou non. »

## **Cartographie des sites naturels sensibles**

<http://carmen.naturefrance.fr>